

Ecole primaire de RANDENS

Place de la Mairie

73220 RANDENS

Ce.0731314G@ac-grenoble.fr / tél : 04-79-36-33-71

Compte-rendu du Conseil d'Ecole du lundi 07 novembre 2011

Présents :

- Equipe pédagogique : Mmes ANGERAND, BUCKET, DREGE, et SONNERAT
- Mairie : Mme BOIS,
- Parents délégués : Mmes DINIZ-FARIA, MONTAGNON, PILLET, ROUTIN et VENDRE

Excusés :

- Equipe pédagogique : Mlle GALLICE (conseil d'école à Saint Georges des Hurtières)
- IEN : Mr JULIEN
- Mairie : Mmes NEGRETTI, SCHULZ et Mr le Maire
- DDEN : les membres du conseil d'école ont la tristesse d'apprendre le décès de Mme Sulpice, Mme SERVANT a contacté la directrice et lui a indiqué qu'un nouveau DDEN serait nommé à la rentrée de septembre 2012 et que pour les deux prochains conseils d'école un intérim se mettrait en place.

Introduction :

En introduction, l'équipe enseignante souhaite préciser certains rôles et missions du conseil d'école. Le conseil d'école se réunira une fois par trimestre (soit trois fois dans l'année scolaire), sauf demande exceptionnelle de la directrice, du maire ou de la moitié de ses membres.

Le conseil d'école, sur proposition de la directrice d'école, est amené à voter le règlement intérieur, à établir le projet d'organisation de la semaine scolaire, à donner son avis ou présenter des suggestions concernant le fonctionnement de l'école, l'utilisation des moyens alloués à l'école, les activités périscolaires, le restaurant scolaire, l'hygiène scolaire, la protection et la sécurité des élèves.

1. Présentation de l'équipe enseignante et bilan de la rentrée:

La répartition et les effectifs des classes sont les suivants :

	Classes	Effectifs	Enseignantes
	PS-MS	23 (7+16) (9 garçons et 14 filles)	Mmes SONNERAT (lundi et mardi) et GALLICE (jeudi et vendredi)
	GS -CP	26 (11+15) (17 garçons et 9 filles)	Mme ANGERAND
	CE1-CE2	19 (7+12) (11 garçons et 8 filles)	Mlles DREGE et GALLICE (Mlle GALLICE assure la décharge de direction de Mlle DREGE tous les lundis)
	CM1-CM2	26 (12+14) (18 garçons et 8 filles)	Mme BUCKET
Totaux :	4 classes	95 élèves et 66 familles	5 enseignantes

Pour ce début d'année, il y a eu 8 inscriptions (7 PS et 1 GS). Deux radiations ont été effectuées durant les vacances d'automne (un changement d'école et une scolarisation en station pour la saison hivernale). Par ailleurs, les effectifs vont être modifiés au cours de l'année, en effet: 2 élèves de CM2 seront inscrits ce mardi 8 novembre (ils sont d'ores et déjà comptés dans les effectifs annoncés) l'un d'eux arrivant d'AJACCIO sera scolarisé à RANDENS jusqu'aux vacances de Noël et pour le deuxième, il s'agit d'un changement d'école. Ensuite, 3 inscriptions avaient été annoncées en juin dernier (3 élèves de GS), apparemment les élèves concernés rejoindront peut-être l'école de RANDENS dans les mois à venir.

Une autre personne intervient régulièrement au sein de l'école :

- ATSEM : Mme REGALLET qui partira à la retraite au mois de décembre.

D'autres personnes interviennent ponctuellement auprès des élèves sur demande des enseignantes :

- Maîtresse E : Mme CHEVALLIER
- Psychologue scolaire : Mme MICHAULT

Ensuite, étant donné les effectifs des élèves de maternelle, 7 élèves de PS, 17 élèves de MS et 11 élèves de GS, l'équipe enseignante avait sollicité la mairie pour créer un poste afin d'accueillir au mieux ces élèves âgés de 3 à 5 ans. En effet, les enseignantes ont souligné le besoin d'une personne tous les matins pour la classe des GS/CP à raison de 4x3h, soit un total de 12 heures par semaine. La mairie a répondu favorablement à cette demande. L'équipe enseignante les remercie vivement.

Complément d'information apporté par Mme BOIS:

→le recrutement pour ce poste se fera en même temps que celui de l'ATSEM.

2. Règlement intérieur :

Durant cette année scolaire, nous serons régis par le même règlement intérieur que celui de l'année dernière. Une seule modification a été apportée : il s'agit de l'ultime sanction pouvant être infligée à un élève non respectueux des règles en vigueur dans un établissement scolaire, c'est-à-dire le renvoi de l'école après avis de l'IEN.

L'équipe enseignante souhaite également souligner l'importance de certaines règles telles que:

- Toute absence d'un élève doit être signalée au plus vite aux enseignantes par écrit ou par téléphone.
- En cas de dégradations ou perte d'un livre, les parents seront contraints de le rembourser.
- Les élèves (...) doivent s'interdire tout comportement, geste ou parole qui porteraient atteinte à la fonction ou à la personne du maître ou du personnel de service.

L'ensemble des membres du conseil d'école, présents ce jour, approuve le règlement.

3. Aide personnalisée :

Depuis la rentrée, l'aide personnalisée se déroule le lundi et le jeudi de 16h30 à 17h30. Pour le moment, 8 élèves sont concernés (tous niveaux confondus). Mais ce nombre évoluera durant l'année scolaire suivant les besoins de chaque élève. De plus, l'équipe enseignante précise que c'est elle qui propose aux familles ce type d'aide.

4. Objectifs du projet d'école et actions mises en place pour cette année:

Les **trois objectifs** du projet d'école sont :

- Diminuer de moitié le nombre d'élèves en difficulté en enrichissant le vocabulaire des élèves.
- Amener 100% des élèves à s'impliquer dans un projet par an concernant le développement durable et à réinvestir les connaissances acquises.
- Maintenir le taux de réussite à 100% au B2i.

Les **actions** qui vont être mises en place pour atteindre ces trois objectifs seront les suivantes :

- Proposer chaque année des situations de langage ou de production d'écrits réinvestissant le vocabulaire appris
- Créer des référentiels spécifiques à des champs lexicaux précis
- Mettre en place des échanges avec la bibliothèque municipale d'Aiguebelle (déjà le cas cette année pour la classe des PS/MS)
- Utiliser des Kamishibaïs
- Participer au nettoyage de la commune
- Créer en conseil des maîtres des exercices spécifiques utilisables pour l'entraînement et l'évaluation des compétences du B2i
- Compléter chaque année le livret du B2i

Compte tenu des finances du sou des écoles cette année, l'équipe enseignante sera sans doute amenée à modifier le calendrier des actions pour privilégier les actions gratuites.

5. Compte-rendu financier de la coopérative scolaire :

La parole est donnée à Mme ANGERAND. Le reste à ce jour est de 447,88 €.

Mme ANGERAND précise que le cahier de comptes est consultable à tout moment. La coopérative scolaire permet de financer certains projets des enseignantes, tels que: l'abonnement à un quotidien, l'achat du matériel nécessaire à un élevage... Pour l'année scolaire en cours, certaines dépenses ont déjà eu lieu, telles

que les adhésions MAE et à l'OCCE. En outre, les bénéfices réalisés sur la vente des photos de classe ainsi qu'une subvention de la mairie viendront se créditer sur le compte de la coopérative scolaire. **Enfin, l'équipe enseignante remercie vivement les parents qui ont versé la participation financière demandée en début d'année (350,00 €).**

6. Sorties scolaires (déjà effectuées ou prévues) :

- Piscine : nous disposons d'un créneau (10 séances) pour la classe des CE1/CE2 en période 3 (de janvier à mars).

→ L'équipe enseignante rappelle l'importance des **parents bénévoles** pour les activités de piscine. De plus, pour ces activités, si un parent souhaite encadrer un groupe d'élèves, il lui faudra passer un **agrément** (une partie théorique et un test pratique). Enfin, en cas de manque de parents agréés, les enseignantes peuvent être amenées à devoir annuler ces activités.

- PS/MS : une sortie d'automne dans les environs de RANDENS, des déplacements à la bibliothèque municipale d'Aiguebelle.
- GS/CP :
- CE1/CE2 : cycle natation
- CM1/CM2 : coursethon au parc Rochette à Aiguebelle

En ce début d'année scolaire, le sou des écoles a fait part à l'équipe enseignante des faibles moyens dont il disposait. Par conséquent, les enseignantes essaieront de choisir une ou deux sorties pédagogiques qui concerneront l'ensemble des élèves de l'école telles que: une séance de cinéma au foyer rural d'AIGUEBELLE ou une sortie à la neige sur le domaine de la Féclaz. De plus, désormais un **euro symbolique** sera demandé à chaque enfant pour chacune des sorties scolaires effectuées. Cependant, un élève ne pourra être privé de sortie pédagogique au seul titre financier.

7. Utilisation de la salle des fêtes :

Avant toute utilisation, l'équipe enseignante prend contact avec la secrétaire de mairie. La directrice a fait parvenir à Monsieur le Maire un tableau précisant les besoins d'utilisation de cette salle par les enseignantes.

8. Travaux et demande de matériel :

Remerciements : Tout d'abord, l'équipe enseignante tient à remercier la mairie pour :

- l'acquisition d'un nouveau photocopieur
- la commande informatique concernant un vidéoprojecteur, des enceintes et un tableau blanc
- l'installation de cache radiateurs dans la classe des PS/MS et dans la salle de motricité
- la peinture des tracés des jeux au sol dans la cour de l'école
- l'enlèvement de la moquette au mur dans la classe des CE1/CE2, la nouvelle peinture sera réalisée durant les vacances d'été
- la réalisation d'une rampe pour les personnes à mobilité réduite.

9. Questions des parents délégués :

Aucune question n'a été transmise à l'équipe enseignante.

→ Question de Mme SONNERAT à la représentante de la Mairie: Serait-il possible de rencontrer la nouvelle ATSEM dès qu'elle sera nommée et pourrait-elle passer une journée en classe, en doublon avec Mme REGALLET, pour découvrir et commencer à s'approprier les lieux et le mode de fonctionnement ?
Réponse de Mme BOIS : Cette demande semble légitime et elle en fera part à Mr le Maire.

La directrice.
DREGÉ Sylvie